

Paris, le 15 janvier 2016

Condamnation des syndicalistes de Goodyear : un légitime sentiment d'injustice

Après la condamnation par le tribunal d'Annecy d'une inspectrice du travail qui défendait les droits des travailleurs de Téal, l'action musclée de la police pour aller chercher à leur domicile à l'aube les salariés d'Air France, leur garde à vue et les poursuites engagées à leur rencontre, des salariés sont condamnés par un verdict exceptionnel à de la prison ferme pour des actes de désespoir face à la perte injustifiée de leur emploi.

Pourtant, vouloir souligner que la violence n'a plus sa place au travail en condamnant les salariés Goodyear à 9 mois de prison ferme, c'est être déconnecté de la réalité du monde du travail et des différentes formes de violence que subissent chaque jour les salariés individuellement ou collectivement. C'est nier la violence des rapports sociaux dans un contexte économique et politique qui pousse les plus faibles à des actes qui n'auraient pas lieu si la Justice entendait les salariés.

En effet, le Code du Travail ne permet toujours pas aux salariés d'empêcher préventivement des milliers de licenciements alors qu'ils n'ont aucun motif économique, laissant les candidats au chômage dans l'impossibilité de préserver leurs emplois et poussant les plus désespérés dont la vie éclate en morceaux à des gestes de violence.

Dans un même temps, la loi Macron a réduit les possibilités de lutter contre les licenciements économiques et a supprimé les peines de prison pour les dirigeants coupables de délit d'entraves au fonctionnement des institutions représentatives du personnel, tandis qu'un nouveau plafond des indemnités de licenciement encore plus réduit est à l'ordre du jour de la prochaine loi de réforme du droit du travail.

Quant aux décisions de justice, les rares condamnations pénales concernant par exemple des dirigeants des filiales d'Air France, sont des amendes avec sursis et ne font l'objet d'aucune publicité dans les médias ! Laissons les dirigeants des entreprises gérer comme ils l'entendent l'activité économique du pays et faisant taire par la peur toutes les révoltes poussées par l'impuissance des travailleurs sans moyens légaux réels pour faire valoir leur droits ! Tel est le message.

On ne peut à la fois prôner l'impunité des dirigeants d'entreprise et la sanction pénale des salariés pour museler les plus faibles sans que cela ne suscite un légitime sentiment d'injustice. Si force doit rester au droit, encore faut il que le droit ne soit pas uniquement au service du plus fort économiquement.